



SNUDI FO 34

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Maison des syndicats

474 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

snudi.fo34@gmail.com Tel 06 64 62 70 20/06 78 22 94 53 /06 11 02 42 44

site national : <https://fo-snudi.fr/> site départemental <http://snudifo34.fr/>

Facebook : SNUDI FO 34 X : @SnudiFo34 Instagram : @snudifo34

Montpellier, le 31 octobre 2025

15 enfants jetés à la rue depuis 4 jours : le préfet et le maire doivent les reloger immédiatement !

Depuis lundi 27 octobre, 35 personnes, dont essentiellement des femmes isolées et 15 enfants âgés de 4 à 17 ans, sont à la rue suite à leur expulsion sans ménagement par la préfecture. Les enfants sont tous scolarisés dans des écoles à Montpellier, ce sont donc nos élèves.

Aucun hébergement d'urgence ne leur a été proposé par le préfet malgré les dispositions légales qui y contraignent : article 345-2 du code de l'action sociale et des familles : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ».

Avec l'association « Solidarités partagées » qui les accompagne, ces familles se sont regroupées sur le parvis de la mairie de Montpellier pour demander de l'aide et leur relogement.

Cette situation indigne et inacceptable dure depuis 4 jours, chaque autorité se renvoyant la balle pour se défaire de sa propre responsabilité : la première relevant de la préfecture, mais également celle de la mairie qui face à l'urgence peut mettre à disposition des lieux inoccupés pour mettre ces enfants à l'abri, la plupart étant par ailleurs scolarisés dans des écoles et établissements de Montpellier. **Elle peut le faire, elle doit le faire !**

C'est également la responsabilité du conseil départemental et du service d'aide sociale à l'enfance de mener en urgence des actions de protection des mineurs et de leur famille « *confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité* » (article L221-1 du code de l'action sociale).

Hier soir, jeudi, la police municipale avec la police nationale sont intervenus en parfaite coordination pour leur faire enlever les quelques tentes dans lesquelles ils s'étaient réfugiés contre le froid : comment un ordre aussi inhumain a-t-il pu être donné ?! Comment ne pas y voir une volonté de les placer dans les conditions les plus dures et les plus indignes ?!

De la même façon, leurs appels quotidiens au 115, se soldent par un refus catégorique, sans même proposer de rappeler plus tard dans l'après midi.

Le SNUDI FO 34 exprime son entière solidarité envers la détresse de ces enfants, qui sont nos élèves, et leurs familles.

De plus, en tant qu'enseignants et AESH, nous ne pouvons être indifférents car ces situations ont aussi un impact sur leur scolarisation dans nos classes.

Montpellier n'est pas une ville pauvre, loin de là, il n'est pas possible de laisser des enfants dormir dans le froid et la pluie sur le parvis d'une mairie si somptueuse.

Avec tous nos collègues indignés par cette situation, devant laquelle aucun être humain ne peut rester de marbre, nous demandons que la mairie et la préfecture trouve rapidement une solution avant une nouvelle nuit dehors.

**Pas une nuit de plus !
Relogement immédiat !**

Nous relayons cet appel des associations à se rassembler :

- **ce soir 31 octobre à 18h sur le parvis de la mairie**
- **demain 1er novembre à 11h devant la préfecture**